



Collectif ARAUCARIA  
Sens-de-Bretagne

Le 24 septembre 2023 à Rennes,

**Objet** : Projet de lotissement « le Domaine de Volvire » à Sens-de-Bretagne

Madame, Monsieur,

Par courriel du 30 août dernier, vous avez attiré l'attention de la LPO Bretagne sur le projet de lotissement « le Domaine de Volvire », qu'un promoteur privé envisage de réaliser à Sens-de-Bretagne, dans un parc aujourd'hui arboré de plus de 7 000 m<sup>2</sup> situé non loin du centre-bourg de la commune, au 21 de l'avenue Philippe de Volvire.

Vous nous avez, à cette occasion, fait connaître votre opposition à ce projet. En effet, étant donné les crises environnementales actuelles, tant climatiques que d'érosion de la biodiversité, vous vous étonnez que l'on puisse sacrifier un tel espace urbain qui présente, semble-t-il, une qualité faunistique et végétale intéressante mais également une valeur culturelle non négligeable pour les Sënonais.

Au regard des éléments portés à notre connaissance, nous vous informons que la LPO Bretagne, association qui a pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité sur le territoire de la région administrative Bretagne, partage largement vos étonnements et indignations.

Comme vous le savez, l'érosion de la biodiversité est aujourd'hui un fait parfaitement établi et documenté au plan mondial, comme au plan national. Or, l'altération des habitats, qui s'explique notamment par la croissance des zones urbaines et des infrastructures, est l'une des causes principales de cette érosion.

Dans ce contexte, l'usage des terres à des fins d'artificialisation, que ce soit pour de l'habitat ou pour de l'activité, doit désormais se faire avec grande parcimonie. La LPO Bretagne s'oppose aujourd'hui à la réalisation d'opérations en extension urbaine, en l'absence de toute compensation nette. Elle n'est toutefois absolument pas contre la densification des agglomérations, considérant que la crise du logement, en particulier dans le pays de Rennes, requiert inévitablement la mise en chantier de nouvelles constructions. Toutefois, ces opérations de densification doivent se faire dans des lieux appropriés, ménageant toujours des espaces de nature et de respiration. En outre, le modèle pavillonnaire faiblement dense que propose le lotissement du « Domaine de Volvire » apparaît d'un autre temps. En tout cas, il ne répond pas au besoin actuel d'économiser les terres non artificialisées.

Ce projet, en l'état, ne nous paraît donc pas acceptable.

.../...

Sur ce que nous avons cependant compris de l'avancée de celui-ci, il apparaît que l'ensemble des autorisations administratives, notamment sur le plan de l'urbanisme, sont aujourd'hui délivrées en bonne et due forme. Il est certes fort dommage, voire incompréhensible, que les collectivités publiques aient classé, dans leurs documents d'urbanisme, ce terrain en zone constructible. Il est dommage également que les riverains n'aient pris la mesure de ce projet que peu de temps avant le démarrage effectif des travaux, d'autant qu'il devait être « dans les tuyaux » depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, sans doute, seule une résolution politique peut être encore en mesure aujourd'hui de faire infléchir ce projet de lotissement. Dans tous les cas, vous pouvez vous prévaloir du soutien de la LPO Bretagne dans le cadre des actions que vous mènerez en ce sens, sous réserve qu'elles s'inscrivent pleinement dans le respect du droit, bien entendu.

En vous remerciant de nous tenir informé des prochaines évolutions de cette affaire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Président de la LPO Bretagne  
Laurent PÉLERIN



**LPO BRETAGNE**  
5, rue du Morbihan - 35700 RENNES  
Tél. : 02 99 27 21 13  
Courriel : [bretagne@lpo.fr](mailto:bretagne@lpo.fr)  
SIRET 529 562 134 00013

Le Coordinateur du Groupe LPO Local  
Val d'Ille-Aubigné

**Pierrick BIARD**

LPO Bretagne  
Administrateur  
Coordinateur Groupe local Val d'Ille Aubigné  
06.13.48.79.71